



## GARANTIES SOUSCRITES :

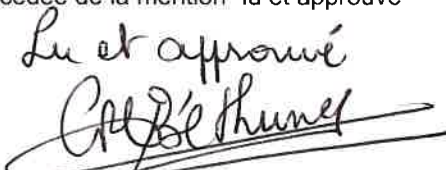
Dans le cadre de votre VIE PRIVEE exclusivement, vous bénéficiez d'une garantie de Protection Juridique telle que définie aux conditions générales REF : Alsina\_CG\_2017\_Part\_SENIOR V01\_2017/11

LES GARANTIES : Senior	LES MONTANTS CONTRACTUELS :
Les agressions et atteintes à l'intégrité physique ou morale L'erreur médicale L'habitation (propriétaire occupant ou locataire d'une résidence principale ou secondaire) La consommation de biens mobiliers et de services Les organismes bancaires, de crédit ou d'assurances Les relations avec des services publics Les loisirs : voyages, sports, vie associative, plaisance, animaux de compagnie La fiscalité Les emplois familiaux La dépendance	Plafond maximum de prise en charge par litige : 22 313 € T.T.C. Dont plafond pour démarches amiables : 558 € Dont plafond pour expertises judiciaires : 5 419 € Plafond maximum de prise en charge par litige pour les pays autres que la France et les Principautés d'Andorre et de Monaco : 2 789 € Seuil d'intervention : Néant Franchise : Néant
Les donations, legs et libéralités Les successions Les mesures de protection d'un proche (tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice) Le droit de visite des grands-parents	Plafond de garantie : 3 718 € Délai de carence : 24 mois Seuil d'intervention : Néant Franchise : Néant

## LE DEVIS :

N° : 4117XD002645	Prime Annuelle HT : 66,14 € Taxe (13.4%) : 8,86 € Prime Annuelle TTC : 75,00 €
-------------------	--

## LA VALIDATION :

LE SOUSCRIPTEUR	L'INTERMEDIAIRE D'ASSURANCES :
Reconnait avoir pris connaissance des conditions générales et des montants contractuels de prise en charge et y souscrire pleinement.  Fait à : Beaune Le : 6/11/2017 Signature précédée de la mention "lu et approuvé"  	

### Nous contacter :

CFDP Assurances 41  
 60H, avenue du 14 juillet  
 21300 CHENOVE  
 Tél : (03) 80 27 04 51  
 Fax : (03) 80 52 37 21